Séance du 30 juillet 2020

~~~~~~~~~~~~

L'an deux mil vingt, le trente juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

<u>Etaient présents</u>: MM. CHAPOTON G. BRION F-X. COUQUILLOU L. DOUET M. FUSALBA T. GRANGE F. GUERREIRO S. VERNEAU F. Mmes. PINEAU L. RAGUIN N. SASSIER F. IHUEL G. GUESDON S. DUVAL J.

Absents excusés: MM DOURY R. GRANGE F. et Mme SASSIER F.

Mme Julie DUVAL est élue secrétaire.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, la réunion de conseil municipal s'est déroulée dans la salle socioculturelle. Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du deux juillet deux mil vingt. Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : le droit de préemption pour la parcelle sise 2, rue de Beauvais. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire fait observer une minute de silence en hommage à M Jacques BREGEON, ancien Maire de DRACHÉ, de 1988 à 2008. Il précise également qu'une messe lui sera dédiée le jeudi 6 août 2020 à 10h00, en l'église de DRACHÉ.

#### **FINANCES COMMUNALES**

## 1) Choix de l'entreprise pour le désamiantage de la toiture de la cantine

Considérant qu'avant la réfection totale de la couverture de la cantine, un diagnostic amiante était nécessaire,

Considérant que le diagnostic amiante réalisé par la société SOCOTEC le mercredi 17 juin 2020 indique la présence d'amiante sur une partie de la toiture,

Monsieur Loïc COUQUILLOU, délégué à la commission bâtiments, présente les devis de trois sociétés de désamiantage. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le choix de la commission bâtiments et confie à la société ABC Environnement les travaux de désamiantage de la toiture de la cantine scolaire pour un coût de 7 778,00 € HT soit 9 333,60 € TTC.

## 2) Choix de l'entreprise pour la réhabilitation de la toiture de la cantine scolaire

Considérant la réhabilitation thermique de l'ensemble des bâtiments du groupe scolaire : classes, salle des maîtres/bibliothèque, accueil périscolaire et cantine scolaire effectuée en 2019,

Considérant que suite aux averses violentes répétées, il s'avère que les ardoises d'origine sont en très mauvais état et qu'il est nécessaire de remplacer la couverture au plus tôt,

Considérant la délibération N°2020004 sollicitant l'obtention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation de ces travaux,

Après que Monsieur le Maire ait demandé à Madame Julie DUVAL, directement concernée, de quitter la salle, Monsieur Loïc COUQUILLOU, vice-président de la commission bâtiments, présente l'ensemble des devis reçus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 12 voix pour, **APPROUVE** le choix de la commission bâtiments et confie à la société Guillaume DUVAL, les travaux de réfection de la toiture de la cantine scolaire pour un montant estimatif de 24 606,16 € HT soit 29 527,39 € TTC,

#### 3) Décision modificative N°2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

• **DÉCIDE** d'adopter la décision modificative N°2, de la section d'investissement du budget principal 2020 intégrant l'information précisée ci-dessus et ci-dessous :

| Dépenses imprévues                         | - 6                                                                                | 8 680,00 €                                                                              |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Bâtiments publics – cantine scolaire       | + 7                                                                                | 000,00 €                                                                                |
| Autres bâtiments publics – Chaufferie bois | + 1                                                                                | 580,00€                                                                                 |
| Mobilier - école                           | +                                                                                  | 100,00€                                                                                 |
|                                            | Bâtiments publics – cantine scolaire<br>Autres bâtiments publics – Chaufferie bois | Bâtiments publics – cantine scolaire + 7 Autres bâtiments publics – Chaufferie bois + 1 |

### II - INTERCOMMUNALITÉ

# 1) <u>Désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine</u>

La commune doit donc procéder à la désignation, parmi les conseillers municipaux, d'un titulaire et d'un suppléant au sein de cette CLECT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉSIGNE**, en qualité de membre titulaire M Gilles CHAPOTON et en qualité de membre suppléant M Loïc COUQUILLOU.

#### III - URBANISME

#### • Droit de préemption simple de la parcelle cadastrée C N°990, sise 2, rue de Beauvais

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section C N°990, sise 2, rue de Beauvais, située en zone UB du Plan Local d'Urbanisme communal.

## QUESTIONS DIVERSES INTERCOMMUNALITÉ

Les élus se sont inscrits dans les diverses commissions thématiques de travail de LOCHES SUD TOURAINE.

## CIMETIÈRE

Après visite des lieux, le conseil municipal retient les propositions suivantes :

- installation du nouveau columbarium de 6 cases, à droite des quatre caveautins,
- les quatre caveautins devront être réhaussés d'une dizaine de centimètres, car actuellement plus bas que le niveau du sol, les eaux de pluie s'y infiltrent,
  - le jardin du souvenir devrait être paysagé et le nom des défunts devra être inscrit sur une plaque,
  - la cabane au fond de l'allée sera détruite permettant ainsi de récupérer quelques emplacements,
  - nettoyer le monument aux Morts et la croix,
- rencontrer M JAHAN, paysagiste, pour donner son avis sur les deux pins et proposer des solutions pour un embellissement du lieu.

## **BÂTIMENTS PUBLICS**

## • Mise en conformité des bâtiments publics

Monsieur Loïc COUQUILLOU, délégué aux bâtiments, informe aux élus, que suite aux vérifications électriques effectuées par la société BUREAU VERITAS, il a rencontré deux entreprises pour devis de mise en conformité de tous les bâtiments communaux. Monsieur le Maire signale également se pencher sur le problème de conformité des installations de jeux extérieurs : obsolescence de certains jeux, installation d'éléments anti-intrusion sur les aires de jeux.

#### VOIRIE

### • Travaux 2020

Les travaux de reprofilage en enrobé route de Picadaire ont lieu le vendredi 31 juillet 2020. Les travaux de voirie en bicouche seront réalisés fin août.

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

### • Besoin en matériels de l'École Yvan Pommaux

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire d'investir dans de nouvelles tables et chaises pour l'école Yvan Pommaux, le nombre d'élèves s'élevant à 50 à la rentrée prochaine 2020-2021. Il présente deux devis pour 10 tables, 12 chaises et 12 casiers : Altrad 1 233,00 € HT soit 1 479,60 € TTC et Manutan 1 496,00 € HT soit 1 795,20 € TTC.

#### **MANIFESTATION**

#### Week-end culturel

Monsieur Thierry FUSALBA, délégué à la culture et à la communication, donne l'avancement de l'évènement culturel. Il propose que cette année l'exposition soit uniquement dédiée à la sculpture et qu'elle ait lieu sur deux jours, les 3 et 4 octobre 2020. L'invité d'honneur sera Michel AUDIARD.

#### PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu soit le jeudi 3 septembre 2020 à 20h00.

La séance est levée à 20h15.